



COMMUNE DE LA TESTE DE BUCH

DECISION n° 2022-373

3-5 Autres actes de gestion du domaine public

OBJET : Convention de mise à disposition des salles de Boxe, et de Danse de la Maison des Associations, ainsi que le Dojo du Clavier à l'Association « Bassin Boxing Club »

DGA Service à la population
Direction de l'Action éducative, de la vie des quartiers et des Sports
Service des Sports

Réf. : EA/ CV 243005

DGS :

DGA :

CAB :

CS : 4

Le Maire de LA TESTE DE BUCH,

VU l'article L 2122-22 du code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du 16 juillet 2020 par laquelle le Conseil Municipal a délégué au Maire une partie des compétences définies à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales portant délégation d'attribution du conseil municipal au Maire de La Teste de Buch,

Considérant que La Ville de La Teste de Buch est propriétaire des **salles de Boxe et de Danse de la Maison des Associations**, ainsi que le **Dojo du Clavier** qui ont pour vocation d'accueillir des activités sportives.

Considérant que l'association « **Bassin Boxing Club** » souhaite utiliser ces salles pour les entrainements et stages.

DECIDE

ARTICLE I :

De mettre à la disposition de l'association : « **Bassin Boxing Club** » dont le siège social est situé 14, Rue de Tournon – Apt. 57, 33260 LA TESTE DE BUCH, la **salle de Boxe** et la **salle de Danse de la Maison des Associations**, ainsi que le **Dojo du Clavier** dans les conditions définies par la convention.

ARTICLE II :

Cette occupation est consentie à titre gratuit.

La Ville prendra à sa charge les coûts liés à l'usage du lieu

La convention est conclue période du : **01/09/2022 au 30/06/2023**, année sportive **2022-2023**.

ARTICLE III :

Monsieur le Directeur Général des Services, est chargé, de l'exécution de la présente décision, dont une ampliation de la présente décision sera transmise à la Sous-Préfecture d'Arcachon pour contrôle de la légalité. Elle sera ensuite transcrite au registre des délibérations du Conseil Municipal lors de sa prochaine séance.

Fait à LA TESTE DE BUCH, à l'Hôtel de Ville, le 28/07/2022

Patrick DAVET



Maire de LA TESTE DE BUCH
Conseiller départemental de la Gironde

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-213305295-20220728-DEC2022_373-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/07/2022

Affichage : 29/07/2022

Le Maire de La Teste de Buch
Patrick DAVET

